



DEPARTEMENT de l'ARDECHE  
**MAIRIE de JAUJAC**  
Place du Champ de Mars 07380 Jaujac

Tél : 04 75 93 22 28

Fax : 04 75 93 25 29

Mail : [mairie@jaujac.fr](mailto:mairie@jaujac.fr)

Site : <http://www.jaujac.fr>

**Compte Rendu du Conseil Municipal**  
**Du 26 Septembre 2016**

**1 – Création de deux emplois d'adjoint technique principal de 1ere classe à temps complet.**

Considérant le tableau des agents promouvables à l'avancement de grade, le Conseil Municipal décide de créer deux emplois d'adjoint technique principal de 1ere classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

**2 - Création d'un emploi d'agent territorial spécialisé principal de 2eme classe des écoles maternelles**

Considérant le tableau des agents promouvables à l'avancement de grade, le Conseil Municipal décide de créer un emploi d'agent territorial spécialisé principal de 2eme classe des écoles maternelles d'une durée hebdomadaire de 32 heures, temps de travail annualisé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

**3 - Acceptation des dons et legs**

Le Conseil Municipal autorise le maire à accepter, d'une manière générale, au nom de la commune les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

**4 – Animation jeux avec Déambull**

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour la période d'octobre 2016 à juin 2017, les animations jeux avec l'Association Déambull pour 9 interventions au tarif de 1 200 Euros.

**5 – Vente d'une partie du matériel du Centre de la Bastide**

En raison de la destruction (désamiantage) du Centre de la Bastide, les locaux doivent être vidés. Une partie du matériel va être réutilisée dans les autres bâtiments communaux.

Le matériel restant sera mis à la vente.

Le Conseil Municipal décide :

\* d'organiser une vente ponctuelle le samedi 8 octobre 2016 de 9 h 30 à 12 h, l'enlèvement des objets et le paiement se feront le jour même.

\* de fixer les prix de vente entre un (1) euro et cinquante (50) euros. Le tarif par objet sera fixé par arrêté municipal.

**6 – Nouvelle charte villages de caractère**

L'assemblée des villages de caractère a retravaillé sa charte qualité, notamment en ce qui concerne la promesse client, le Conseil Municipal a accepté cette nouvelle charte.

**7 - Achat terrains : L'enfer – champ poury**

Suite à la promesse unilatérale d'achat avec la SAFER, concernant les parcelles 311 – 312 – 334 – 335 – 529 – 530 Section AD moyennant le somme de 2 930 Euros TTC, le Conseil Municipal autorise le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint à signer toutes les pièces afférentes à cette vente.

### **8 – Vente de bois – Source les Fonts**

Pour la réalisation du captage et du périmètre immédiat de la source des Fonts, des châtaigniers ont été abattus et stockés à proximité du périmètre. Mr VAUCLARE Georges a adressé une proposition d'achat moyennant la somme de 700 €.

Le Conseil Municipal a accepté cette proposition.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité